



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 084-2023-17

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 084-2004 AFIN D'INTÉGRER
LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES ZONES H-30, H-31, H-32 ET P-6 À LA
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

AVIS DE MOTION :	6 MARS 2023
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	6 MARS 2023
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :	6 MARS 2023
CONSULTATION PUBLIQUE :	18 AVRIL 2023
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :	18 AVRIL 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ MRC HAUT-SAINT-LAURENT :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	
DATE DE PUBLICATION :	

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 084-2023-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 084-2004 AFIN D'INTÉGRER LES NORMES DE
LOTISSEMENT POUR LES ZONES H-30, H-31, H-32 ET P-6 À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de lotissement numéro 084-2004 et que celui-ci est en vigueur depuis le 23 septembre 2004, date de la délivrance de conformité de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire intégrer les grilles de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné et le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023 ;

ATTENDU QU' une consultation publique sur le projet de règlement s'est tenue le 18 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 084-2023-17 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU MAJORITAIREMENT**, le conseiller Mario Henderson votant contre

Que le conseil décrète ce qui suit :

PARTIE I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications » ;

ARTICLE 2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II - DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3 L'annexe I, intitulée « Grille des spécifications », est modifiée par

3.1 L'ajout des colonnes correspondant aux zones H-30, H-31, H-32, et P-6. Le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

3.2 L'abrogation des colonnes des zones I-1 à I-3

PARTIE III - DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ANNEXE A

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ZONES H-30, H-31, H-32 ET P-6**

NORMES DE LOTISSEMENT PAR ZONE						
NUMÉROS DE ZONE			H-30	H-31	H-32	P-6
LOTS NON RIVERAINS NON DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	2800	2800	2800	2800
		Maximum				
	Largeur	Minimum	46	46	46	46
		Maximum				
	Profondeur	Minimum				
		Maximum				
LOTS NON RIVERAINS PARTIELLEMENT DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	1400	1400	1400	1400
		Maximum				
	Largeur	Minimum	25	25	25	25
		Maximum				
	Profondeur	Minimum				
		Maximum				
LOTS NON RIVERAINS TOTALEMENT DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	600	600	600	600
		Maximum				
	Largeur	Minimum	15	15	15	15
		Maximum				
	Profondeur	Minimum				
		Maximum				
LOTS RIVERAINS NON DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	3700	3700	3700	3700
		Maximum				
	Largeur	Minimum	45	45	45	45
		Maximum				
	Profondeur	Moyenne minimale	60	60	60	60
		Maximum				
LOTS RIVERAINS PARTIELLEMENT DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	1875	1875	1875	1875
		Maximum				
	Largeur	Minimum	45	45	45	45
		Maximum				
	Profondeur	Moyenne minimale	60	60	60	60
		Maximum				
LOTS RIVERAINS TOTALEMENT DESSERVIS						
	Superficie	Minimum	650	650	650	650
		Maximum				
	Largeur	Minimum	15	15	15	15
		Maximum				
	Profondeur	Moyenne minimale	45	45	45	45
		Maximum				
Modifications			Ajout 084-2023-17	Ajout 084-2023-17	Ajout 084-2023-17	Ajout 084-2023-17